



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4653

Commission locale d'évaluation des transferts de charges - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. COLLOMB Gérard

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4653 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES  
TRANSFERTS DE CHARGES - DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE LYON (SECRÉTARIAT  
GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES  
ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce  
qui suit :

**I - Contexte :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a créé en 2003, entre la Communauté urbaine et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) consécutifs à un transfert de compétence ou à une extension du périmètre.

Elle rend ses conclusions sous forme d'avis obligatoire lors de chaque transfert de charges.

**II - Modalités de représentation :**

Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux.

Dans un souci de large association, la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté urbaine de Lyon a été fixée, depuis 2003, en retenant, pour chaque commune, un nombre de sièges à pourvoir égal au nombre de sièges de délégués communautaires dont elles disposent au sein du Conseil communautaire.

Par délibération n° 2014-0011 du 15 mai 2014, le Conseil communautaire a renouvelé ce principe de composition pour le mandat 2014-2020 et a demandé à chaque Commune de désigner ses représentants qui, dans un souci d'harmonisation, seraient les actuels Conseillers communautaires.

Par délibération n° 2014/149 du 26 mai 2014, vous avez désigné les 57 représentants de la Ville de Lyon pour siéger au sein de cette commission, dont M. Georges Fenech.

Par délibération n° 2015-0135 du 26 janvier 2015, le Conseil métropolitain a confirmé l'application de ces dispositions pour le Conseil de la Métropole de Lyon et reconduit cette commission dans son principe et sa configuration, sans qu'il soit besoin, pour les Conseils municipaux, de procéder à de nouvelles désignations.

M. Georges Fenech a démissionné de ses mandats de Conseiller de Lyon 6<sup>ème</sup>, de Conseiller municipal de Lyon et de Conseiller métropolitain. Il est remplacé dans ses fonctions de Conseiller métropolitain par M. Marc Augoyard depuis le 5 novembre 2018.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Vu la loi du 12 juillet 1999 ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2014/0011 du 15 mai 2014 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/149 du 26 mai 2014 ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 2015/0135 du 26 janvier 2015 ;

### **DELIBERE**

M. Marc Augoyard est désigné pour siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges en remplacement de M. Georges Fenech.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB